

# LICENCE PROFESSIONNELLE

## ASSISTANT CONSEIL EN DROIT ET GESTION DES ENTREPRISES ET ORGANISMES DU SECTEUR AGRICOLE

### Epreuves d'UE1 :

- Droit de l'environnement (2 heures)  
(Cours de Madame HERMON)
- Crédits et aides publiques (1 heure)  
(Cours de Monsieur SARRAUTE)

**MARDI 17 SEPTEMBRE 2013**

**9 heures à 12 heures**

## **SUJETS D'EXAMEN**

L'étudiant traitera les deux sujets (sujet n° 1 : Droit de l'environnement et sujet n° 2 : Crédits et aides publiques sur des feuilles séparées en indiquant le sujet traité)

### **Sujet n° 1 : Droit de l'environnement (2 heures)**

En avril dernier, le ministre de l'Agriculture a annoncé que le seuil de l'autorisation au titre du droit des installations classées opposable aux élevages de porcs, actuellement fixé à 450, sera porté à 2000 et que les porcheries comportant entre 450 et 2000 porcs relèveront à l'avenir du régime de l'enregistrement.

Expliquez en premier lieu ce qui vous semble fonder cette réforme puis en analysant la réforme, ce dont les professionnels peuvent se réjouir ou, au contraire, s'inquiéter.

-----

### **Sujet n° 2 : Crédits et aides publiques (1 heure)**

A l'aide de vos connaissances vous répondrez à la question suivante dans un cadre structuré, développé et rédigé :

La PAC depuis sa création a financé l'agriculture et ses agriculteurs européens afin de répondre à des objectifs politiques, sociaux et économiques. Quelles furent les principes du financement des exploitations agricoles dans le cadre des PAC successives ? Vous classerez ces évolutions dans un ordre chronologique. Quelles critiques faites-vous de ces financements ?

<p><b>Votre copie devra être propre et aérée, 1 point pourra être retenu Pour de trop nombreuses fautes d'orthographe, 1 point pourra être retenu</b></p>
---